



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
**ARRETE N° 503.2022**

OBJET : ARDECHOISE – CENTRE VILLE D'ANNONAY – JD/VV

La Maire de la ville d'ANNONAY,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la demande présentée par la Direction des Sports de la Ville d'Annonay.

**Afin de permettre le bon déroulement de la course cycliste l'Ardéchoise sur la commune d'Annonay le mercredi 15 juin 2022,**

**ARRETE**

**Article 1**

La circulation de tout véhicule pourra être ralentie le **mercredi 15 juin 2022 de 7h00 à 16h00** :

- route de 4<sup>ème</sup> Spahis,
- pont Chevalier,
- rue Auguste Bravais,
- chemin de Riboulon,
- rue Greffier Chomel,
- rond-point du 8 Mai 1945,
- rue Montgolfier,
- rue Boissy d'Anglas, rond-point Alsace Lorraine,
- avenue de Stalingrad,
- avenue Jean Jaurés,
- rue de Faya,
- rue Sadi Carnot,
- place des Cordeliers,

**Article 2**

La circulation de tout véhicule sera interdite rue Boissy d'Anglas, dans le sens descendant, le **mercredi 15 juin 2022 de 9h00 à 12h00**.

**Article 3**

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale d'Annonay,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal,
- Direction des Affaires Sportives de la Ville d'Annonay,
- Service des Ateliers Municipaux de la Ville d'Annonay.

#### Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ANNONAY, le **1 JUIN 2022**  
Juanita GARDIER,



A handwritten signature in black ink.

Adjointe déléguée  
à la Tranquillité Publique, Propreté Urbaine et Voirie.

Notifié le :

**1 JUIN 2022**

Affiché le :

**1 JUIN 2022**

AS